



AVIS PUBLIC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AOÛT 2020

Prenez avis que la **séance ordinaire du conseil municipal du 11 août 2020** se déroulera à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église, **en présence du public**, et ce, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020.

La séance aura lieu dans le **respect des mesures sanitaires** prévues par le gouvernement, incluant le port du masque, et celles-ci seront annoncées à l'entrée de la salle du conseil. Afin d'assurer le respect des mesures de distanciation (1,5 mètre entre chaque chaise), la **capacité de la salle est réduite à environ 50 personnes**. Une diffusion en direct de la séance aura lieu sur la page Facebook de la Municipalité.

Compte tenu de la réduction de capacité de la salle et compte tenu que certaines personnes choisiront de ne pas assister à la séance en personne en raison de la pandémie, les membres du conseil municipal continueront de répondre aux questions soumises à l'avance.

Il est **possible de faire parvenir toute question d'intérêt public au conseil municipal par écrit**, au plus tard le 9 août 2020, à l'adresse juridique@valdavid.com. Les citoyens qui n'ont pas accès à Internet sont invités à faire parvenir leurs questions par téléphone, dans le même délai, au (819) 324-5678, poste 4244.

Donné à Val-David, ce 31 juillet 2020.

(Signé Lucien Ouellet)

Lucien Ouellet
Secrétaire-trésorier adjoint